

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2011, la Collectivité à engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, en tenant compte du bassin de vie tel que défini par l'ancien SIVU-PLH, c'est-à-dire composé des villes de Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier et Baie-Mahault.

De même, les partenaires suivants ont été désignés comme personnes associées à l'élaboration du PLH :

- l'Etat,
- le Conseil Général de la Guadeloupe
- le Conseil Régional de la Guadeloupe
- le SIVU PLH Baie-Mahault/Gosier
- Toutes les communes membres de Cap excellence
- Les personnes qualifiées utiles à son élaboration dont : la CAF, la Caisse des Dépôts et Consignations, les organismes bailleurs, les associations œuvrant pour le logement.

Alors, les personnes associées sont invitées à désigner un référent qui prendra part aux réunions du comité de pilotage du PLH.

Le comité de pilotage est une instance d'échanges de propositions, de pré-décision, de suivi qui se réunit en séance plénière à toutes les étapes, sous la présidence du maître d'ouvrage.

Le comité se prononce sur les travaux des différents groupes de travail, amende, oriente, donne le ton.